

Autorisation de partage du barème de bonification

Par la présente, j'autorise *Plan de protection du Canada* (« PPC ») de réduire la rémunération d'AG payable à **FINANCIÈRE HORIZONS**

(nom de l'AG en lettres majuscules)

et en lieu, en leur nom, de verser le pourcentage indiqué ci-dessous au courtier/ à l'entité identifié(e) ci-dessous.

Code d'agent:
Nom du courtier/ de l'entité :
Pourcentage du boni à être attribué:%
Boni autorisé par (AG):(écrire le nom en entier et en caractères d'imprimerie)
Signature: Date:
REMARQUE: Après le traitement de cette autorisation, le taux du boni figurant ci-dessus sera utilisé jusqu'à ce qu'une nouvelle autorisation ait été soumise à PPC par l'AG. Veuillez prévoir deux jours ouvrables à partir de la date de réception au Siège Social de PPC pour que les mises à jour des bonis puissent être effectuées. Les barèmes de boni ne peuvent pas être affectés rétroactivement aux affaires sur lesquelles une rémunération a déjà été versée, ni sur les affaires qui ont déjà été établies.
Réservé au siège social <u>seulement</u> :
Date reçue: Traité par:

Plan de protection du Canada 250 Ferrand Drive, Suite 1100 Toronto, ON M3C 3G8 Tel: 877-447-6060/416-447-6060

Télécopieur: 416-447-6070
Courriel: brokerservices@cpp.ca
Site web: www.cpp.ca